

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation José Durussel - Gestion des "hooligans" lors de manifestations sportives sur sol vaudois

#### **Rappel de l'interpellation**

*Le hooliganisme est un problème seneux qui se répand très rapidement, en Suisse également. Il est essentiel que les autorités soient conscientes de ce problème et prennent toutes les mesures adéquates pour permettre de réduire les risques découlant de ce phénomène.*

*La situation ne cesse d'évoluer, aussi dans le canton de Vaud. Suite aux événements très graves qui ont précédé ou suivi certains matchs de football ce printemps et ultérieurement, et étant donné le retour de Lausanne dans l'élite du football suisse, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.*

*Questions au Conseil d'Etat :*

- 1. Quelles mesures de sécurité sont envisagées par le Conseil d'Etat lors de la venue prochaine de certaines équipes de SuperLeague à Lausanne ?*
- 2. Quelles sont les garanties d'accompagnement proposées par les clubs visiteurs lors de déplacements de leurs "supporters" ?*
- 3. Avec la venue des supporters de grands clubs à Lausanne, quelles mesures seront prises, à l'exemple de Bâle, Berne ou Zurich pour encadrer les supporters de la gare jusqu'au stade de la Pontaise ?*
- 4. Comment sont coordonnés les engagements de la police cantonale, de la police municipale de Lausanne et de la police ferroviaire ?*
- 5. En cas de déprédations ou de dispositifs policiers supplémentaires importants (brigade anti-émeutes par exemple), qui paiera les factures ?*

*Souhaite développer.*

*Rovray, le 14 juin 2011. (Signé) José Durussel*

#### **1 PRÉAMBULE**

Une cellule de renseignement opérationnel dans le domaine du hooliganisme a été créée à la Police cantonale, en septembre 2009. Elle comprenait à l'origine un seul collaborateur à plein temps, qui disposait d'une réserve de 6 "spotters" (observateurs du hooliganisme) mobilisables en tout temps.

Cette cellule a été renforcée.

Dès juillet 2011, trois personnes fixes sont affectées en permanence à cette cellule. De surcroît, une réserve de 10 "spotters" à temps partiel est prévue.

La cellule effectue en amont un travail de renseignement sur l'identité et l'activité des groupes et des

personnes présentant un risque de violence lors des manifestations sportives. Elle travaille en collaboration étroite avec les cellules homologues des autres cantons, le Point national d'information sur le football (PNIF) et l'Office fédéral de la police (fedpol). Sur le terrain, le jour du match, les "spotters" ont aussi un rôle préventif. A leur vue, les supporters à risque se savent identifiés. La présence des "spotters" contribue ainsi à éviter des débordements.

Les supporters sous le coup d'une mesure d'interdiction de stade ou de périmètre sont connus de ladite cellule. Ils peuvent par conséquent être repérés s'ils essayent d'entrer dans le stade ou le périmètre, tentant ainsi de violer les décisions prononcées à leur endroit.

La cellule de renseignement opérationnel dans le domaine du hooliganisme assure aussi le suivi pénal et administratif des événements :

- lorsque les infractions sont constatées, elles sont poursuivies pénalement ;
- des mesures administratives sont prises par la Police cantonale sur la base du concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (C-MVMS). On recense pour le Canton de Vaud 28 cas d'interdictions cantonales de périmètres prononcées sur la base du C-MVMS en 2010 et 6 en 2011 (état au 5 août 2011). Auparavant, sous l'empire des dispositions fédérales ayant précédé le concordat, il y avait eu 8 cas d'application en 2008 et 26 cas en 2009.

## **2 RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES**

*1. Quelles mesures de sécurité sont envisagées par le Conseil d'Etat lors de la venue prochaine de certaines équipes de SuperLeague à Lausanne ?*

Les mesures ont déjà été prises avant la venue des équipes de SuperLeague. Au sein de la Police cantonale, une cellule de lutte contre le hooliganisme a été créée au mois de septembre 2009 déjà (voir chiffre 1 ci-dessus). Elle vient d'être renforcée.

S'agissant de la sécurité privée, le Lausanne-Sport (LS) possède son propre personnel de sécurité interne et, pour le surplus, a mandaté une entreprise de sécurité privée afin d'assurer la sécurité dans le stade de la Pontaise et à ses abords immédiats.

Un "Chef de la sécurité", - par ailleurs bien connu des corps de police du canton, puisqu'il s'agit de l'ancien Commandant de la Gendarmerie Monsieur Marchand - a en outre été engagé au sein du LS pour gérer essentiellement la coordination entre les différents partenaires.

Avant chaque match, l'ampleur de la présence policière à prévoir est évaluée en fonction du risque particulier présenté par la rencontre concernée. Le rôle de la police sur place est avant tout préventif. Sur le territoire de la Commune de Lausanne, les organes de police engagés sont mixtes (Police cantonale - Police municipale de Lausanne). La surveillance cantonale peut être élargie en fonction des déplacements des supporters (par exemple : escorte et suivi des cars). Outre l'activité des "spotters" vaudois, les "spotters" des autres cantons viennent aussi à Lausanne reconnaître leurs ressortissants placés sous le coup d'une interdiction.

*2. Quelles sont les garanties d'accompagnement proposées par les clubs visiteurs lors de déplacements de leurs "supporters" ?*

Actuellement, les clubs accompagnent les supporters au moyen de leur propre sécurité. Ils disposent en effet d'un service de sécurité interne (ex : sécurité du LS, du FC Bâle, etc.), composé d'employés qui suivent les supporters de leur équipe. Le nombre de ces employés de sécurité est variable en fonction de la nature du match ainsi que du nombre et du profil des supporters concernés.

Au niveau du renseignement, les clubs collaborent avec la cellule de renseignement opérationnel dans le domaine du hooliganisme (par exemple, des contacts sont pris avant les matches).

*3. Avec la venue des supporters de grands clubs à Lausanne, quelles mesures seront prises, à*

*l'exemple de Bâle, Berne ou Zurich pour encadrer les supporters de la gare jusqu'au stade de la Pontaise ?*

Il incombe à l'organisateur sportif de prévoir d'éventuels moyens de transport. En outre, les supporters, quelle que soit la solution choisie sur le plan logistique, sont canalisés et encadrés par la police en fonction des renseignements obtenus par la cellule de renseignement opérationnel dans le domaine du hooliganisme.

Les trains sont gérés par la Police ferroviaire, puis l'encadrement de leurs passagers est repris par la Police cantonale et la Police municipale de Lausanne, depuis le lieu de leur arrivée, en gare de Lausanne, jusqu'au stade.

*4. Comment sont coordonnés les engagements de la police cantonale, de la police municipale de Lausanne et de la police ferroviaire ?*

Ces trois corps sont placés sous l'autorité d'un chef d'engagement issu de la Police municipale de Lausanne ou de la Police cantonale. Les briefings se font en commun. Comme déjà mentionné, les groupes de maintien de l'ordre sont mixtes (Police municipale de Lausanne - Police cantonale).

*5. En cas de déprédations ou de dispositifs policiers supplémentaires importants (brigade anti-émeutes par exemple), qui paiera les factures ?*

Des tractations sont en cours entre le Conseil d'Etat et tous les clubs concernés, l'objectif du Gouvernement étant qu'il y ait dans tous les cas une participation financière de leur part aux frais de sécurité publique engendrés par ces manifestations. Quant aux éventuelles déprédations, leur dédommagement incombe par principe aux auteurs du dommage ; l'Etat ne saurait s'y substituer.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 septembre 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*